

# Éclairages sur la réforme de la voie professionnelle

## RESSOURCES ET CADRE RÉGLEMENTAIRE :

- **« Arrêté du 22 janvier 2024 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. » :**
  - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049083922>
- **Page EDUSCOL relative à la « réforme des lycées professionnels » :**
  - <https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>
- **Page EDUSCOL relative à la « réorganisation du cursus préparant au baccalauréat professionnel ” :**
  - <https://eduscol.education.fr/3954/cursus-renove-preparant-au-bac-pro>
- **Note de Service concernant le « Parcours de préparation à l’insertion professionnelle et à la poursuite d’études supérieures en classe de terminale de baccalauréat professionnel » :**
  - <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo11/MENE2404141N>

# Arrêté du 22 janvier 2024 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

## Focus sur les articles modifiés :

### Article 2

Les enseignements obligatoires comprennent des enseignements professionnels, des enseignements généraux, et un volume horaire dédié **au soutien au parcours. Le soutien au parcours s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins afin de les accompagner dans leur parcours de choix et d'orientation. En fin d'année scolaire de terminale professionnelle, un parcours différencié est proposé aux élèves leur permettant, soit de préparer une insertion professionnelle, soit de préparer une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.**

### Article 3

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel **obligatoires pour l'examen est de seize à vingt semaines**, en fonction de la durée fixée par l'arrêté de création de la spécialité. La répartition de ces périodes dans l'année scolaire relève de l'autonomie des établissements, de même que la modulation du nombre de semaines en seconde professionnelle et en première professionnelle, dans le respect de la durée totale sur le cycle prévue pour chaque spécialité. Cette modulation n'a pas d'effet sur le nombre d'heures d'enseignement fixées à l'annexe 1.

**Lors de l'année de terminale professionnelle, les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires pour l'examen se déroulent avant les épreuves ponctuelles d'enseignement général.**

### Article 4-1

**En première et en terminale, les élèves réalisent un ou plusieurs projets.**

### Article 4-2 (abrogé)

L'organisation et la mise en oeuvre des heures en co-intervention en classe de terminale sont examinées en conseil pédagogique pour les établissements publics locaux d'enseignement, et en concertation avec les équipes enseignantes pour les établissements privés sous contrat.

### Article 4-3 (abrogé)

En première et en terminale, la réalisation d'un chef d'oeuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.

# Nouvelle grille horaire 2024 du baccalauréat professionnel

Volume horaire de référence (\*) correspondant à une durée de 80 semaines d'enseignement, 20 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen.

	Seconde prof	Première prof	Terminale prof	Total sur 3 ans
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>450</b>	<b>420</b>	<b>319 (-71h)</b>	<b>1189 (-71h)</b>
Enseignement professionnel	360 (+30h)	294 (+28h)	231 (-29h)	885 (+29h)
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15 (-15h)	14 (-14h)	/	29 (-29h)
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15 (-15h)	14	/	29 (-15h)
Réalisation d'un projet	-	42 (-14h)	22 (-30h)	64 (-44h)
Prévention-santé-environnement	30	28	33 (+7h)	91 (+7h)
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	33 (+7h)	91 (+7h)
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>390 (+30h)</b>	<b>350 (+14h)</b>	<b>330 (+31h)</b>	<b>1070 (+75h)</b>
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	120 (+15h)	98 (+14h)	99 (+21h)	317 (+50h)
Mathématiques (b)	60 (+15h)	56	55 (+16h)	171 (+31h)
Langue vivante A	60	56	55 (-3h)	171 (-3h)
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	33 (-6h)	120 (-6h)
Arts appliqués et culture artistique	30	28	22 (-4h)	80 (-4h)
Education physique et sportive	75	70	66 (+1h)	211 (+1h)
<b>SOUTIEN AU PARCOURS</b>	<b>30 (-60h)</b>	<b>28 (-56h)</b>	<b>33 (-58h)</b>	<b>91 (-174h)</b>
<b>TOTAL DES HEURES</b>	<b>870 (-30h)</b>	<b>798 (-42h)</b>	<b>682 (-98h)</b>	<b>2350 (-170h)</b>
<b>PFMP OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN</b>	<b>4 à 6 semaines</b>	<b>6 à 8 semaines</b>	<b>6 semaines (- 2 semaines)</b>	<b>16 à 20 semaines (- 2 semaines)</b>
<b>PARCOURS DIFFERENCIÉS :</b> - Préparation à l'insertion professionnelle - Préparation à la poursuite d'études			- Préparation à l'insertion professionnelle : 6 semaines de période de formation en milieu professionnel complémentaire - Préparation à la poursuite d'études : 6 semaines (30 heures par semaine) (+180h)	<b>6 semaines</b>

(\*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 350h).

a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent arrêté.

# 12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises

L'objectif poursuivi par cette réforme est de faire du lycée professionnel une voie de réussite, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

## Douze grandes mesures ont été décidées qui visent à :

- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Améliorer la réussite dans les poursuites d'études ;
- Améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.

**Mesure 1 :** Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023

**Mesure 2 :** Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites

**Mesure 3 :** Permettre aux élèves de choisir des options

**Mesure 4 :** Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études

**Mesure 5 :** Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée

**Mesure 6 :** Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs

**Mesure 7 :** Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux

**Mesure 8 :** Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens

**Mesure 9 :** Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée

**Mesure 10 :** Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves

**Mesure 11 :** Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

**Mesure 12 :** Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

# Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options

Fréquenter le lycée professionnel au-delà des heures de cours pour pratiquer un art, s'initier à la création numérique, à l'entrepreneuriat, apprendre à prendre la parole en public... sont autant d'occasions d'associer la formation, le plaisir d'apprendre et celui de la collégialité.

**L'offre de nouvelles activités optionnelles dans les établissements volontaires permet un enrichissement des parcours des jeunes, l'ouverture culturelle, l'acquisition et la valorisation de compétences complémentaires contribue à une poursuite d'études et/ou une insertion réussies. En effet, ces activités formatrices choisies par l'élève sont favorables à l'acquisition des fondamentaux et au développement des compétences psychosociales.**

**Dès la rentrée 2023, dans le cadre du Pacte (part fonctionnelle de 24 h), les établissements pourront proposer des activités optionnelles aux élèves. Cette offre, construite en fonction des projets de l'établissement, des ressources internes et des partenariats, peut s'organiser sous la forme de cours ou d'ateliers artistiques (spectacle vivant ou arts visuels), d'écriture ou d'éloquence, de création numérique, de codage, de pratique d'une langue étrangère, d'entrepreneuriat.**

La liste n'est pas exhaustive et l'organisation de ces activités optionnelles peut être adaptée, selon leur nature et le projet de l'établissement : heures hebdomadaires ou regroupées, activités optionnelles ouvertes à l'année, pour un trimestre ou un semestre.

**Ces activités optionnelles ne reposent pas sur un programme et ne donnent pas lieu à évaluation à l'examen.** Les enseignants volontaires pourront prendre appui sur un cadrage général, des ressources et des outils, mis à disposition notamment sur le site Éduscol.

**Les élèves peuvent choisir de suivre une à deux activités optionnelles au maximum,** dont l'horaire vient s'ajouter à leur emploi du temps.

En complément de l'offre reposant sur l'intervention des enseignants dans le cadre du Pacte, certaines activités optionnelles pourront, par exemple s'agissant de l'entrepreneuriat, être mises en place dans le cadre de partenariats avec des associations ou organismes compétents.

# Options envisagées en Design et Métiers d'art

## **Option "Art et Bâtiment" :**

renforcer le lien entre les arts appliqués et les savoir-faire techniques des CAP Peintre Applicateur de Revêtements et des Bac Pro Aménagement et Finition du Bâtiment.

## **Option "Bien-Être et Créativité" :**

créer une synergie entre les compétences des filières BAC PRO ASSP et BAC PRO Animation et celles des arts appliqués et cultures artistiques.

## **Option "Design digital" :**

Les élèves BAC PRO CVPM acquièrent ainsi des compétences recherchées dans le domaine du design digital, les préparant à des carrières dans le marketing digital.

## **Option "Broderie" :**

s'adresse aux élèves des Bac pro Métiers de la couture et de la confection. Elle vise à développer les compétences en broderie, un domaine essentiel dans l'industrie de la mode et de la décoration.

## **Option "Culture et Commerce" :**

Cette option propose une approche novatrice qui explore les liens entre le commerce, l'accueil et les opportunités dans le domaine culturel.

## **Option "Design culinaire" :**

Fusionner les principes du design avec la cuisine/pâtisserie, stimulant la créativité et l'innovation et répondant à un besoin dans le secteur.

# Options envisagées en Design et Métiers d'art

 **2024**

## PROJET D'OPTION CULTURE ET COMMERCE

Bac Pro Métiers de l'Accueil et Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente





Halima GUERROUMI - IEN STI Design et métiers d'art

Bac pro Artisanat et métiers d'art  
option communication visuelle plurimédia

## PROJET D'OPTION COMMUNITY MANAGER

### MARKETING DIGITAL

— •• —

Ce rapport expose notre proposition ambitieuse visant à intégrer l'option 'Community Manager' dans le programme du Bac Pro Communication Visuelle pour l'année académique 2024-2025. L'objectif est d'optimiser notre offre de formation en mettant l'accent sur l'adaptation au milieu professionnel, dans le but d'enrichir et de moderniser davantage le parcours des étudiants.

2024 - 2025



  
ALFRED COSTES  
LYCÉE DES MÉTIERS DE LA COMMUNICATION  
ET DE L'INDUSTRIE GRAPHIQUE

## Mesure 4 : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

La classe de terminale de baccalauréat professionnel est réorganisée à compter de la rentrée scolaire 2024 sur le fondement de l'arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. L'arrêté modifie par ailleurs la grille horaire de l'ensemble du cursus pour les élèves sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat.

### L'objectif est de :

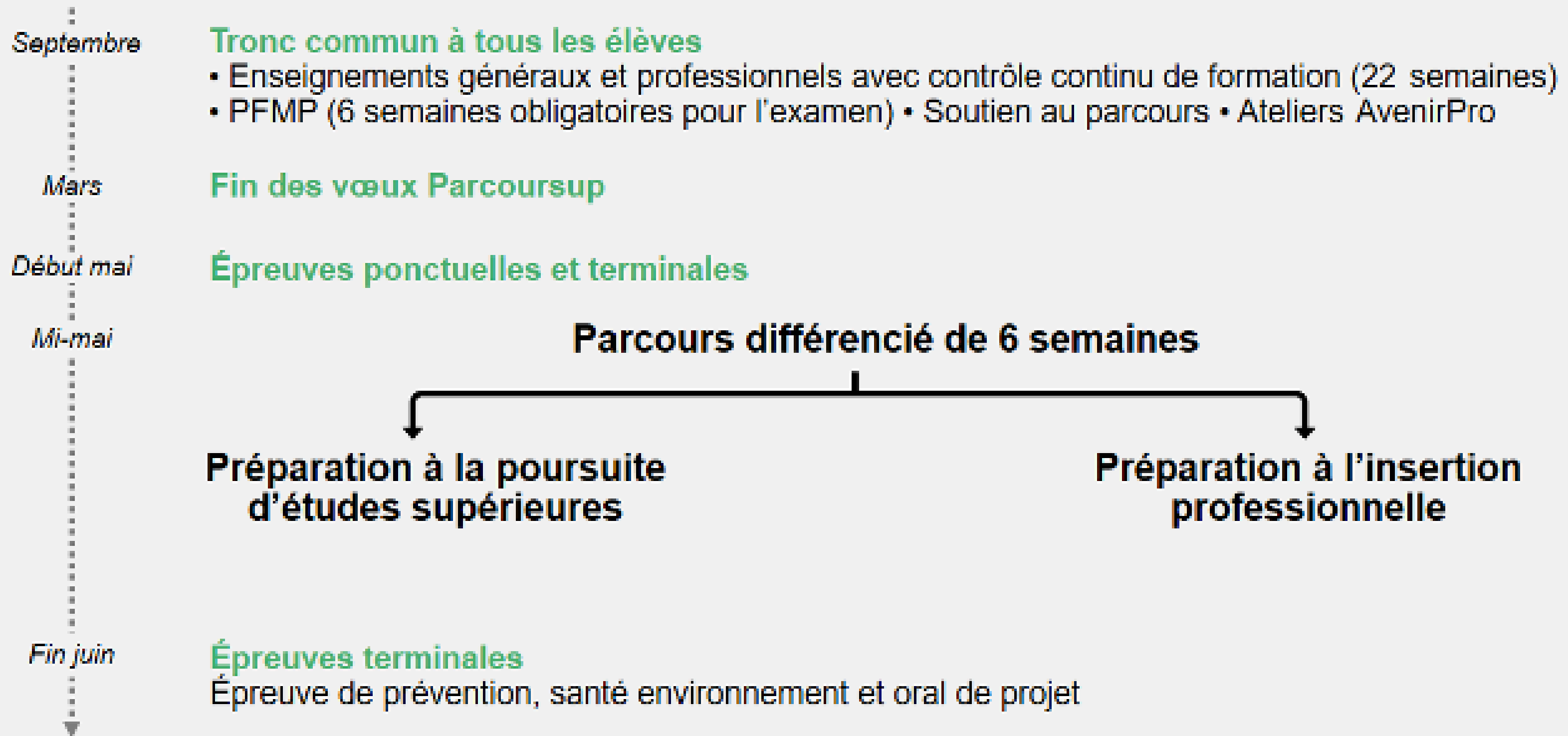
- **renforcer l'employabilité de ceux qui souhaitent s'insérer directement après le baccalauréat, et ainsi améliorer les taux d'accès à l'emploi post-diplomation ;**
- **mieux préparer ceux qui souhaitent poursuivre leurs études et améliorer leur réussite.**

**Afin d'atteindre ces objectifs, un parcours différencié est proposé aux élèves en fin d'année scolaire de terminale professionnelle :**

- **un parcours de préparation à l'insertion professionnelle ;**
- **un parcours de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.**

*\*La note de service du 04/03/2024 « Parcours de préparation à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études supérieures en classe de terminale de baccalauréat professionnel a pour but de préciser l'objet, les attendus et l'organisation de ces parcours pour les équipes des établissements et leurs élèves.*

# Une organisation de l'année repensée



# Le calendrier des examens pour 2025

Pour les académies de métropole, Mayotte, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française, les épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées du **lundi 12 au vendredi 16 mai**, du **lundi 19 au mercredi 21 mai 2025** et le **jeudi 26 juin 2025**.

Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

le **lundi 12 mai 2025** pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;

le **mardi 13 mai 2025** pour celles d'arts appliqués et cultures artistiques et d'économie-droit et d'économie-gestion ;

le **mercredi 14 mai 2025** pour celle de langue vivante B (dans la mesure du possible, la partie écrite et orale se dérouleront le même jour) ;

le **mercredi 21 mai 2025** pour celle de langue vivante A (dans la mesure du possible, la partie écrite et orale se dérouleront le même jour) ;


le **jeudi 26 juin 2025** pour celle de prévention, santé et environnement.

Dans la mesure du possible, cette épreuve sera précédée d'un temps de regroupement de tous les élèves concernés au sein de l'établissement à partir du **lundi 23 juin 2025**.

# Organisation de fin d'année de Terminale

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Mai	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
Juin	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
Juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J

 Programme commun à tous les élèves : 22 semaines de cours + 6 semaines de PFMP + 8 semaines de congés

 1ère période d'examens. Scolaires et candidats avec CCF : éventuellement fin des CCF d'enseignement professionnel + épreuves ponctuelles d'enseignement général de français, histoire-géographie, économie gestion/économie droit ; et épreuves ponctuelles d'enseignement professionnel. Candidats non CCF : passage de toutes les épreuves ponctuelles d'enseignement général et professionnel, sauf PSE et oral de projet.

 Préparation à l'insertion professionnelle avec 6 semaines de PFMP ou préparation à la poursuite d'études supérieures avec 6 semaines d'accompagnement

 2ème période d'examens pour les scolaires et tous les autres candidats: épreuves ponctuelles de PSE (une demi-journée) et d'oral de projet (une demi-journée)

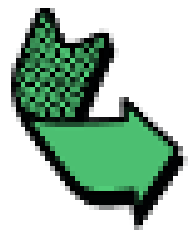
 Jury d'examen

 Oraux de rattrapage

# Terminale : choix du parcours différencié



Le choix entre les parcours de préparation à l'insertion et à la poursuite d'études supérieures s'inscrit dans le cadre d'un **accompagnement continu, depuis la classe de seconde**, à la construction du projet de l'élève (soutien au parcours).



Les deux parcours sont présentés à tous les élèves **en début de terminale**.



Une **fiche de dialogue** est utilisée par l'établissement pour permettre :

- aux familles d'exprimer un premier souhait de parcours ;
- au conseil de classe de faire des recommandations.



**L'inscription** dans l'un ou l'autre parcours se fait au terme d'un entretien à l'issue du dernier conseil de classe précédant le parcours, au choix de l'élève

# Terminale : préparation à la poursuite d'étude

## 2 OBJECTIFS



Consolidation et renforcement disciplinaire et méthodologique



Développement de compétences psychosociales

Grille horaire indicative du parcours de 6 semaines (peut être adaptée au projet de classe et aux besoins des élèves)	Volume hebdomadaire
<b>Enseignements professionnels et économie-gestion ou économie-droit</b>	<b>10 h</b>
<b>Enseignements généraux</b> Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique Mathématiques/Physique-chimie Langue vivante A/B EPS	<b>10 h</b> 3 h 3 h 2 h 2 h
<b>Autres enseignements selon le choix de l'établissement</b>	<b>5 h</b>
<b>TOTAL DES HEURES</b>	<b>25 h</b>
<b>+ Travail personnel de l'élève au lycée, inscrit dans l'emploi du temps</b>	<b>+ 5 h</b>

# Les enjeux du parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures.

**Ce parcours associe démarche de projet, renforcements disciplinaires ciblés, prise d'autonomie et découverte de l'enseignement supérieur.** Ces six semaines de préparation à l'enseignement supérieur visent en effet à projeter les élèves dans leur projet de poursuite d'études et à favoriser la réussite des jeunes à des niveaux 5 et au-delà.

**L'enjeu est de permettre à l'élève de gagner en confiance en soi, lever les freins à la prise d'initiative et au travail en autonomie, créer du lien avec les acteurs du supérieur, approfondir les attendus des formations supérieures.**

Le parcours consiste donc en six semaines d'enseignement et d'accompagnement représentant 25 heures élève auxquelles s'ajoutent 5 heures de travail personnel, ces heures globalisées étant inscrites à la grille horaire de terminale.

Les 25 heures d'enseignement et d'accompagnement visent **deux objectifs :**

- **la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique ;**
- **le développement de compétences psychosociales.**

**Il est recommandé d'allouer deux tiers du temps pour le premier objectif et un tiers pour le second.**

Il est également préconisé qu'au sein d'un établissement le parcours soit coordonné par un ou plusieurs enseignants selon le volume d'élèves à prendre en charge et la typologie des formations visées.

# Les attendus pour la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique

Il s'agit, autant que possible en faisant appel à des activités ou des tâches contextualisées, de :

- Consolider ou acquérir des notions disciplinaires, générales et professionnelles nécessaires dans l'enseignement supérieur et notamment en BTS ;
- Travailler l'expression orale, la synthèse, la qualité de l'écrit, la prise de notes efficace ;
- Développer des compétences en termes de mobilisation de l'outil mathématique ;
- Renforcer l'autonomie et la prise d'initiative ;
- Renforcer l'acquisition des compétences numériques.

Cet objectif peut mobiliser lors d'interventions, séances ou séquences :

- La co-intervention enseignement général/enseignement professionnel pour rendre concrètes des notions complexes ;
- Des enseignants du supérieur, seuls ou en co-intervention avec leurs collègues de lycée professionnel ;
- Des professionnels et acteurs institutionnels du secteur...

# Les attendus pour le développement de compétences psychosociales

Il s'agit de :

- Travailler la confiance en soi et permettre au jeune de prendre conscience de ses atouts et de les conforter ;
- Lever les freins liés à l'autocensure ;
- Affiner le projet professionnel ;
- Réaliser un retour réflexif sur les PFMP réalisées ;
- Développer ses capacités à travailler en mode projet ;
- Travailler l'insertion en cas de non-poursuite d'études.

Cet objectif peut être mis en œuvre par exemple sous forme d'ateliers, en faisant appel à du mentorat, à des sorties socio-culturelles, à des activités sportives et éducatives...

# Axes de positionnements possibles pour les Arts Appliqués et Cultures Artistiques

## 3 types de situations identifiées :

- **une poursuite issue et tournée directement vers le design et métiers d'art.**
  - Cela concerne essentiellement les BCP Artisanat et Métiers d'art (Communication visuelle et Plurimédia / Marchandisage visuel / Tapisserie d'ameublement / Verrerie Scientifique).
- **Une poursuite d'études où l'enrichissement de l'AA&CA apporte une plus-value culturelle et professionnelle.**
  - Cela peut concerner des BCP orientés mode, gastronomie, bâtiment, commerce, vente, ...
- **Une poursuite d'études où les AA&CA contribuent de manière plus transversale aux attendus professionnels et culturels visés.**
  - Cela peut concerner certains BCP très industriels (ex : maintenance / électrotechnique), logistiques, orientés autour de la sécurité, etc.

# Axes de positionnements possibles pour les Arts Appliqués et Cultures Artistiques

## Poursuite issue et tournée directement vers le design et les métiers d'art :

- **Consolidation et renforcement de compétences disciplinaires et méthodologiques**
- **Renforcement et développement de compétences psychosociales.**
- **Travail autour de la conceptualisation** : Permettre aux élèves un renforcement sur la conceptualisation / la formulation d'une problématique pour apprendre à y répondre (en lien avec de potentielles situations vécues en poursuite d'études).
- **Travail d'explicitation, de formalisation et de mise en valeur du parcours réalisé par les élèves lors du cycle antérieur** : constitution d'un portfolio valorisant les compétences techniques et transversales.
- **Mise en œuvre de projets concrets** : simuler des situations réelles de travail dans le domaine du design et des métiers d'art / Valoriser des projets dans le cadre de books professionnels / Organisation de workshops en partenariat avec des professionnels.
- **Mise en place de modules d'immersions dans le supérieur, de mentorat avec des étudiants, de projets collaboratifs avec les étudiants du supérieur.**

# Axes de positionnements possibles pour les Arts Appliqués et Cultures Artistiques

## Poursuite d'études où l'enrichissement de l'AA&CA apporte une plus-value culturelle et professionnelle :

- **Contribution à la consolidation et au renforcement de compétences méthodologiques, transversales et transférables.**
- **Travail autour de la conceptualisation :** Permettre aux élèves un renforcement sur la conceptualisation / la formulation / le traitement d'une problématique pour apprendre à y répondre (en lien avec de potentielles situations vécues en poursuite d'études ciblées en fonction du domaine professionnel concerné). Démarche de projet.
- **Contribution au renforcement et au développement de compétences psychosociales.**
- **Enrichissement et Approfondissement culturel :** Sorties pédagogiques pour des élèves à relier avec des attendus culturels du supérieur (en lien avec de potentiels partenaires culturels, associatifs et/ou professionnels).
- **Poursuite et approfondissements d'options déjà mises en place sur le cursus** (ex : option commerce et culture, option Culture Mode, option Design culinaire).

# Axes de positionnements possibles pour les Arts Appliqués et Cultures Artistiques

**Poursuite d'études où les AA&CA contribuent de manière plus éloignée aux attendus professionnels et culturels visés :**

- **Contribution à la consolidation et au renforcement de compétences méthodologiques, transversales et transférables.**
- **Contribution au renforcement et au développement de compétences psychosociales.**
- **Travail autour du projet d'établissement en travail pluridisciplinaire, autour du besoin des élèves** (méthodologie, recherche documentaire, l'oral, formalisation de supports de communication professionnels, rédaction d'écrits synthétique d'analyse ou d'argumentaire, utilisation de l'outil numérique, élaboration d'outils et de supports organisationnel, d'aide au travail,...). Dépassement disciplinaire.
- **Approfondissement culturel : sorties pédagogiques pour des élèves à relier avec des attendus culturels du supérieur.**

# Terminale : préparation à l'insertion professionnelle



**6 semaines recouvrant une ou plusieurs séquences de PFMP** qui peuvent être effectuées dans différents lieux (allocation de PFMP possible sous condition de convention tripartite)



Ce parcours est destiné aux élèves qui souhaitent une **insertion directe** après l'obtention de leur diplôme.

Il peut également concerner des élèves souhaitant effectuer une **poursuite d'étude courte, y compris par apprentissage** :

- titre professionnel
- CAP en un an
- certificat de spécialisation (nouvelle appellation des mentions complémentaires)
- FCIL